

lent l'église, serait une absurdité inconcevable, et comme ils sont très sages dans leur propre opinion, ils regardent sans doute les catholiques comme singulièrement aveuglés, parce qu'ils n'ont pas la même opinion qu'eux de la suprématie du Pape. L'autorité du Pape ne résulte pas néanmoins des avantages que son admission procure à l'église catholique; mais elle résulte de l'autorité de Jésus-Christ, déléguée à St. Pierre individuellement d'abord, et par lui à ses successeurs légitimes dans tous les âges. C'est de son institution comme partie et partie intégrante de l'église qu'il a fondée, que vient cette loi à laquelle toutes ses autres institutions se rapportent essentiellement, et sans laquelle elles auraient été non seulement incomplètes, mais encore sans efficacité. Maintenant, il est hors de toute discussion, comme fait historique, que les évêques de Rome ont été reconnus, dans tous les âges du christianisme, par leurs contemporains pour les successeurs certains et légitimes de St. Pierre. Vous ne devez pas non plus négliger de regarder comme quelque chose qui est un témoignage pour les catholiques, la protection spéciale de Dieu sur la ligne de cette succession, que les sièges épiscopaux fondés par les Apôtres, ont disparu dans les révolutions du monde, qu'on a perdu toute possibilité d'identifier la succession épiscopale dans aucun des douze autres sièges en particulier, tandis que celui fondé par St. Pierre existe encore, et la succession directe de la principauté que Jésus-Christ lui a conférée dans le gouvernement de toute l'église, s'est transmise de l'un à l'autre dans la ligne de ses successeurs nommément, avec nuant de régularité qu'on la trouve dans l'histoire d'aucune souveraineté temporelle dans le monde. Cet ordre n'est pas interrompu par les prétentions de plusieurs rivaux qui ont quelquefois scandalisé l'église. Tous reconnaissent même alors la suprématie de Pierre, dans le successeur légitime de son apostolat suprême, et la seule question était une question de fait, qu'une expérience postérieure n'a jamais manqué de déterminer en dernier ressort.

50. Comme je l'ai déjà remarqué, il n'entre pas dans le but de ces lettres de réunir les témoignages historiques par lesquels on établit la suprématie du Saint Siège, comme matière de fait, dans les différents siècles qui se sont écoulés depuis l'origine du christianisme. Et je puis d'autant plus volontiers omettre ces témoignages qu'on annonce comme étant maintenant sous presse, un ouvrage traitant expressément de ce sujet, de la plume du savant évêque catholique de Philadelphie. Il suffit pour mon objet que je dise que je ne connais aucune période de temps durant laquelle l'évêque de Rome n'ait exercé des pouvoirs qui sont absolument inexplicables sans l'hypothèse d'une suprématie reconnue, soit que ce mot fut employé ou non pour l'exprimer. — Dès le commencement nous le voyons s'interposer, pour employer un terme énergique, dans des matières qui, de droit paraissent appartenir à d'autres Evêques de l'église. Mais, ce qui est plus, nous ne voyons pas qu'aucun de ces Evêques se soient plaint de cet empiétement, ou qu'ils aient refusé de lui reconnaître le droit de prendre connaissance de ce qui se passait dans les différentes portions de l'église soumise à leur juridiction. Il est vrai qu'il a quelquefois été adressé des remontrances au Pape par d'autres Evêques, mais toujours dans un langage respectueux et soumis envers l'autorité supérieure et, ce qui est plus remarquable, ces représentations n'eurent jamais pour objet de mettre en question la substance de son droit d'intervention, mais avaient toujours rapport à la forme ou à quelque circonstance incidente de cette intervention. Je trouve que dans tous les âges on s'adressait et on en appelait à cette intervention comme au remède souverain, qui pouvait guérir et faire disparaître les maux et les désordres qui affligeaient l'église jusqu'aux limites les plus éloignées du christianisme. Je trouve que dans les premiers siècles, la ferveur des nouveaux chrétiens et le peu d'élévation du Souverain Pontife ont pu rendre inutile et inopérant la définition, exprimée par paroles ou par écrit, de l'étendue ou de la nature de la suprématie dont il était chargé comme successeur de St. Pierre, et que néanmoins il exerçait alors, chaque fois que l'occasion le demandait, le pouvoir compris dans cette prérogative. Je vois Nestorius, dans le cinquième siècle, en appeler à lui en faveur de ses nouvelles doctrines, comme le fit Luther, au commencement du seizième à l'appui des siennes; et nous pouvons tirer la conclusion raisonnable que, s'il n'avait pas condamné leurs erreurs, sa suprématie n'aurait été niée ni par l'un ni par l'autre. Je vois dans tous les âges, que l'on a parlé du saint apôtre Pierre et qu'on l'a regardé comme ayant été distingué des autres Apôtres par des prérogatives et des honneurs spéciaux et particuliers, conférés à lui seul par le Divin Maître.

51. Ainsi dans l'Evangéliste St. Mathieu : " Simon Pierre, prenant la parole, dit : Vous êtes le Christ, fils du Dieu vivant. Jésus lui répondit : Vous êtes bienheureux, Simon, fils de Jean; car ce n'est pas la chair ni le sang qui vous ont révélé ceci, mais mon Père qui est dans le ciel. Et moi je vous dis, que vous êtes Pierre et que sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. Et je vous donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel (1)." Ce qui est raconté ici par l'écrivain inspiré, était arrivé plusieurs années auparavant. Ce n'est pas le récit du texte qui a donné cette prérogative au chef des Apôtres, mais le tout est rapporté comme un fait historique, arrivé durant la vie et le ministère de notre Divin Rédempteur. Vous voyez qu'il se rapporte à Pierre seul. Que signifie-t-il? Les catholiques trouvent et ont toujours trouvé la réponse à cette question dans l'enseignement et la pratique de l'église. Et ils l'auraient eu cette réponse que St. Mathieu eût écrit ou non son évangile. Nous voyons aussi dans le 22e chap. de St. Luc, que lorsque Satan demanda à pouvoir enlever les Apôtres comme le froment, notre Divin Sauveur pria, mais la prière, comme le remarque le texte, était pour Pierre seul, comme si de son salut dépendait celui de tous les autres. Cette conduite et ce langage de notre Divin Sauveur ne signifiait-il rien? Dans ce cas pourquoi s'en est-il servi? ou plutôt quelle autre signification a-t-il pu lui donner que celle enseignée de tout temps par l'Eglise. Encore dans le 2e chap. de St. Jean après sa résurrection, Notre Seigneur commanda deux fois à St. Pierre de paître ses agneaux et la troisième fois de paître les brebis de son troupeau. Ainsi Pierre seul fut établi pasteur du troupeau entier et c'est ainsi que fut accompli ce que Jésus-Christ avait dit ailleurs dans le 10e chapitre de St. Jean : " J'ai encore d'autres brebis qui ne sont pas de cette bergerie : il faut aussi que je les amène, et elles entendront ma voix, et il n'y aura qu'un troupeau et qu'un pasteur." Je pourrais fixer votre attention sur plusieurs autres passages des pages sacrées où sont consignées très distinctement les preuves de la prééminence et de la suprématie de St. Pierre; mais ceux-ci suffiront, surtout si on les rapproche de l'histoire de l'église catholique, dans laquelle de fait comme de droit les successeurs de St. Pierre ont toujours exercé la suprématie et la prééminence, à eux conférée de cette ma-

nière, avec l'approbation universelle de l'église, et sans aucune réclamation exceptée de la part des raisonneurs privés des différents siècles dont c'était le devoir des Papes, et en qualité de gardien suprême de la foi et comme organe officiel de l'église, de condamner et d'anathématiser les opinions hétérodoxes.

LE CANADIEN.

Le *Canadien* de Québec a enfin rompu le silence qu'il voulait garder au sujet du *Packet* de Bytown. Nos lecteurs se rappellent en effet que le *Canadien* reproduisit, il y a quelque temps, un article qui se trouvait dans le *Packet* de Bytown en faveur de la politique de M. Papineau, et faisait entendre que cet article était éditorial. Or, il a été prouvé depuis que ce n'était qu'une correspondance. Le *Packet* lui-même pour montrer combien le *Canadien* avait mal agi à son égard en cette occasion, disait, quelques temps après : " Si le *Canadien* s'imagine que nous supportons M. Papineau; nous allons le dérompre de suite. Nous ne sommes pas un appui de la politique de M. Papineau, et nous sommes surpris que le *Canadien*, pour parler ainsi, s'appuie sur une de nos correspondances, avec l'autour de laquelle nous disions que nous différons d'opinion." Mais voilà bien le *Canadien* qui, à ce sujet, nous cherche querelle; c'est une vraie querelle d'Allemand. Il prétend que nous n'avons pas bien traduit le *Packet* et que nous avons dénigré le sens de l'article de ce journal. Pour que nos lecteurs soient à même de juger et afin que le *Canadien* ne puisse pas (si nous nous étions trompé) nous accuser de l'avoir fait à dessein, nous donnons d'abord le passage même du *Packet*, que voici :

" If such is his impression, we will undeceive him at once. We are not a supporter of M. Papineau's policy, and we feel surprised that the *Canadien* would for a moment suppose that the publication of a Communication by us, with the writer of which we did not wholly agree in opinion, should be the ground upon which he has chosen to for his conclusion." Maintenant voici la traduction du *Canadien* : " Si telle est son impression, nous le déromprons de suite. Nous n'appuyons pas la politique de M. Papineau, et nous sommes surpris que le *Canadien* ait pu supposer un instant que la publication d'une lettre d'un correspondant avec l'opinion duquel la nôtre ne s'accordait pas entièrement, pût être la base sur laquelle il a bien voulu appuyer ses conclusions."

Eh bien ! si l'on compare notre version avec celle du *Canadien*, on pourra probablement dire que celle du *Canadien* est plus littérale, c'est du *mot-à-mot*, plus pur; mais on ne pourra pas dire que la nôtre ne rend pas exactement le sens du passage du *Packet*. Dans tous les cas, nous n'avons jamais voulu dire que nous traduisions mieux que le rédacteur du *Canadien*. C'eût été une témérité de notre part; et d'ailleurs, quand même nous eussions été porté à le croire, nous devrions aujourd'hui changer d'opinion, après l'assurance que le *Canadien* donne du contraire. Nous aurions pu encore nous souvenir que tout le monde n'a pas toujours les mêmes moyens de s'instruire, et puis nous aurions dû nous souvenir que, depuis le règne de lord Durham qui a sans doute donné des loisirs au rédacteur du *Canadien*, notre confrère a pu se livrer tout à fait à l'étude de la langue anglaise.

Quant à toutes les jolies épithètes que nous adressé le *Canadien*, nous n'en ferons aucun cas. C'est sans doute une petite réminiscence du passé. Le rédacteur du *Canadien* a encore sur le cœur les remarques que nous avons faites à son sujet, il y a quelques mois, sur l'appréciation parisienne de l'ouvrage de M. Garneau. Dans le temps, il ne savait comment se retirer de ce mauvais pas; aussi s'est-il tû. Mais aujourd'hui qu'il s'agit d'un tiers, et qu'il pense nous trouver en faute, il donne libre cours à ses petites rancunes à notre égard. Mais il peut continuer ainsi tant qu'il le voudra; nous ne prendrons pas la peine de relever ses injures, par la raison que cela nous répugne, et qu'ensuite nous sommes certain que le *Canadien* a étudié le chapitre des invectives, bien mieux que nous.

Le *Herald* de samedi raconte, d'après l'*Examiner* de Toronto que les protestants du Newcastle district sont opprimés par les catholiques. Il cite à cet effet plusieurs allégués, qui, s'ils étaient absolument tels que rapportés, devraient rendre peu honorable et bien condamnable la conduite des oppresseurs. Nous ne voulons pas mettre en doute la véracité du correspondant de l'*Examiner* cité par le *Herald*; mais nous devons dire qu'il nous est impossible de condamner une partie sans l'autre. Le correspondant a beau être la personne la plus respectable possible, il ne saurait nier que quelque fois l'imagination du moment, l'excitation, etc., rendent des personnes injustes, malgré elles. Ainsi nous ne pouvons nous prononcer en cette occasion, vu que nous n'entendons qu'une partie.

Quant aux réflexions du *Herald* au sujet des catholiques et des orangistes, nous croyons devoir différer d'opinion avec lui. Car de même que nous demandons pour les catholiques l'exercice complet et entier de leur droits; ainsi, nous trouvons qu'il n'est que juste que les orangistes aussi bien que tous les protestants jouissent aussi de leurs droits. Nous avons eu occasion dernièrement de parler de la Fête-Dieu. Certains protestants disaient qu'il fallait supprimer cette procession; que les catholiques devraient faire toutes leurs cérémonies dans leurs églises. Nous nous sommes élevé contre une semblable prétention, parce qu'd'abord c'est un droit que les catholiques ont d'en agir ainsi; ensuite parce que cette procession, comme toutes celles des catholiques, n'injurie et ne provoquent personne. Les cantiques, les psaumes, etc., qu'on y chante, sont des prières et des louanges à Dieu; jamais il ne s'y glisse, jamais il ne s'y est glissé la moindre injure pour nos frères protestants. Jamais les catholiques n'y ont provoqué par leurs gestes, ou leurs chants, leurs frères séparés. Il ne peut donc y avoir aucune raison de supprimer ces processions; au contraire, l'esprit de liberté, qui règne aujourd'hui plus que jamais, doit être en faveur de ces processions religieuses.

Cette manière de voir et de juger les processions des catholiques, nous porte tout naturellement à être des plus libéraux possible en faveur des protestants. D'ailleurs nous sommes pour que la religion ait, comme l'état, la plus grande latitude possible; il faut qu'elle ait le plus de liberté qu'il se peut. Bien entendu que cette liberté doit être circonscrite dans de justes bornes. Au-

trement la liberté devient anarchie et produit les journeaux semblables à celles des 23, 24, 25 et 26 juin 1848! Ainsi, nous sommes d'avis que les orangistes, s'ils sont une secte de protestants, doivent pouvoir faire publiquement leur processions religieuses. Les orangistes ne doivent pas être plus restreints que les autres, il faut qu'ils aient les mêmes droits; mais aussi ils ne doivent pas en avoir plus. Si leurs processions sont paisibles; si elles ne blessent pas la morale publique; si les chants et les cris, les gestes, etc., ne sont pas des provocations ou des insultes aux personnes d'une croyance différente; si elles ne s'arrêtent pas devant les maisons de certains individus pour là y commettre des voies de fait; si, en un mot, elles sont un honneur rendu à Dieu et n'attaquent, n'outragent personne; les orangistes doivent pouvoir les faire, et les empêcher, c'est porter atteinte à leurs droits de citoyens. Nous en disons autant de toutes les autres dénominations religieuses, parce qu'elles doivent recevoir la même protection et avoir l'usage de droits semblables.

Néanmoins nous voulons être bien compris. Nous demandons pour les autres la même liberté que nous demandons pour nous. Nous demandons pour eux la même protection que pour nous. Nous ne pouvons pas croire que quelques personnes trouvent à redire à cela car ce ne sont là que des choses qui sont selon l'esprit libéral du 19e siècle, dont la liberté doit servir tout aussi bien à la religion, qu'à la politique. Dans tous les cas, nous voulons ici nous expliquer franchement : nous l'avons fait; maintenant il n'y a que la calomnie et la malice qui pourraient nous accuser et accuser les catholiques du Canada, de ne vouloir de liberté que pour eux, et d'être des plus intolérants pour leurs adversaires religieux.

Car bien que nous ne soyons guère en faveur de la procession orangiste du 12 juillet, nous prétendons vouloir pour les autres la même liberté religieuse que nous voulons pour les catholiques. La procession du 12 juillet est en effet une procession purement politique. On a beau dire que l'on se rend à l'Eglise, ce n'est là qu'un prétexte. Il est notoire que cette procession, est faite dans le but de se réjouir d'une victoire gagnée contre les Irlandais catholiques. Ceux-ci savent si bien cela, qu'ils prennent pour une insulte la procession en question. Que les orangistes ce jour là se réjouissent ensemble, mais non publiquement, mais sans braver leurs adversaires religieux et politiques, personne n'y trouvera à redire; mais s'ils prétendent sortir en procession et agir, ce jour là, comme ils l'ont fait par le passé, voilà qui est différent et qui ne doit pas se tolérer.

La *Gazette de Montréal*, qui est si loyale, entretient depuis longtemps ses lecteurs du sujet de la présence des juges. Comme on peut le penser, notre confrère la *Gazette* a pris fait et cause pour M. Day et Smith. Or, on sait que ces deux juges ont refusé le sujet de leur différend avec M. Bedard, au Conseil Privé de la reine. Eh bien ! dans sa feuille du 18, la *Gazette de Montréal* s'exprime comme suit par la bouche d'un correspondant qu'il ne désavoue pas :

" I do not know what may be the decision of Her Majesty in privy council; but apprehend that our present Ministry have put two nails into their own coffin, and that, if their proceedings in Mr. Bedard's case be sustained, there will be one nail put into the coffin of the British monarchy!"

" Ce qui veut dire en français : " Je ne suis pas quelle sera la décision de S. M. en Conseil Privé; mais je crains que le présent Ministère n'ait posé deux clous à leur propre cercueil, et que, si leurs procédés dans l'affaire de M. Bedard sont soutenus, ce ne soit un clou de posé au cercueil de la monarchie britannique."

Quel langage de la part d'un journal comme la *Gazette de Montréal*, qui vante si fort sa loyauté, et qui affecte d'être si affectionné à la couronne anglaise! Mais ne vous en étonnez pas; car il s'agit dans le moment d'un de ces hommes qui ne sont loyaux qu'autant que tous leurs désirs sont satisfaits. Du moment qu'ils sont contrariés le moins du monde, ils sont les premiers à menacer leur souverain d'avoir recours à l'insurrection.

ARRIVEE DE L'HIBERNIA.

Parti le 8 juillet de Liverpool, a New-York le 21 au soir.

Nous empruntons à la *Mimosa* la traduction des nouvelles télégraphiques qui suivent :

France.—La dernière insurrection a été complètement étouffée, et la tranquillité parfaitement rétablie. Le général Cavaignac est, pour ainsi dire " Un Dictateur " irresponsable, qui s'occupe avec ardeur à consolider le gouvernement. Les fonds publics augmentent rapidement; c'est la première fois qu'une aussi sensible amélioration se fait remarquer depuis la chute de la monarchie de Louis-Philippe. On espère que la France obtiendra un gouvernement puissant, juste et modéré, comme la récompense de ses sacrifices, et du sang versé par ses enfants.

Lamartine et Ledru-Rollin sont tenus en état de suspicion. On croit généralement que Ganssidière était le chef de la dernière insurrection. M. Curat, ministre de l'Instruction publique, depuis la révolution de février, a résigné. Il y a maintenant à Paris, et dans ses environs plus de 100,000 soldats.

Les ateliers nationaux à Paris, ont été dissous. Le nombre des prisonniers, par suite de l'insurrection, monte à 11,000 hommes environ. Le parti républicain modéré acquiert chaque jour plus de force dans l'Assemblée Nationale. Tous les habitants de Paris, qui ne font pas partie de la garde nationale, ont été désarmés. On a fait d'importantes découvertes qui établissent quels sont les citoyens, qui ont fourni des fonds pour exciter à la rébellion.

Il y a encore du trouble dans les départements. Louis-Napoléon a été nommé représentant en Corse. Il a obtenu 35,000 voix, sur 38,000.

Chateaubriand est mort le 4 de ce mois.

Italie.—Il y a eu quelques condamnations contre les citoyens qui font journellement l'exercice, comme des troupes régulières. Un warrant a été rendu contre les éditeurs du *Felton*, journal qui a remplacé celui publié par Mitchell. John Keilly a été mis en accusation, comme coupable de se livrer à l'exercice des armes à feu.

St. Etienne.—La taxe dite, *annuity tax*, a donné lieu à une émeute.

Russie.—On craint une révolution à Saint Pétersbourg;

par suite de laquelle 300 personnes ont perdu la vie. Le choléra fait de rapides progrès, six nouveaux hopitaux ont été ouverts à Moscou.

Un terrible incendie s'est déclaré dans le district d'Orel; maisons brûlées, 3,000, perte approximative, £65,000.

Turquie.—A Pérou, une insurrection a éclaté parmi les esclaves des Galères, 500 ont été tués.

Prusse et Danemark.—Il y a toujours une grande agitation à Berlin : l'Archiduc Jean a été nommé lieutenant-général de l'Empire d'Allemagne.

Un armistice de trois mois a été conclu entre la Prusse et le Danemark.

Autriche, Italie.—La tranquillité est rétablie dans l'Autriche. Les Autrichiens ont repris possession de presque toutes les provinces Italiennes qui formaient autrefois la république de Venise. Charles Albert reste inactif.

Rome est dans l'agitation. Le Pape a eu une attaque d'apoplexie.

Espagne.—Les Carlistes sont prêts à lever l'étendard de l'insurrection.

FAITS DIVERS

DÉBENTURES.—Le gouvernement vient d'émettre des débentures de £5 chaque et qui portent intérêt à 6 p. 100 par an, du jour de la date. Le montant émis le 21 du courant était de £3,410. Presque tout le monde s'accorde à regarder cette émission de débentures comme un excellent moyen de suppléer au manque temporaire de numéraire. D'ailleurs ce qui prouve que c'est là quelque chose de bien sûr, c'est qu'un grand nombre de personnes qui ont quelque argent, s'empressent d'acheter de ces débentures.

NOMINATIONS.—La *Gazette Officielle* de samedi contient les nominations suivantes : F. H. Forbes, éc., arpenteur; John Henderson, inspecteur des douanes de S. M.; Thomas Haley, officier préventif des douanes de S. M.; John C. Walbrick et Horace C. Hastings, éc., médecins et chirurgiens; H. Aubertin, J. Chartrand, J. Dacier, J. C. Manning, J. S. Priest, W. Cantwell, J. Halbrooke, J. B. Ste. Marie, F. Barbeau, F. Kennedy, F. Moncrief, J. Kelly, P. Rice, Louis Boue et L. Legault dit Décorier, éc., juges de paix pour le D. de Montréal; Michel Hamel, Honoré Roy, E. H. Marceau, A. O. Gagnon, J. Harney et Ambroise Gagnon, éc., juges de Paix pour le D. de Québec; lieutenant L. A. H. Latour, adjudant dans le 9e bataillon du régiment de Montréal; Major Olivier Berthelet, lieutenant colonel dans le 16e bataillon du régiment de Montréal.

PARLEMENT.—Par proclamation en date du 17 du courant, publié dans la *G. Officielle* de samedi le parlement provincial est prorogé du 24 courant au deux septembre, mais non pour la dépêche des affaires.

AGENT DES TERRES.—L. N. Gauvreau, éc., vient d'être nommé agent des terres de la couronne pour les townships de Whitworth et Viger, comté de Rimouski.

EFFET DE LA Foudre.—Vendredi dernier (21 juillet) sur les deux heures de l'après midi, le tonnerre est tombé sur l'église de Ste. Philomène, à un pied environ de la souche du clocher. Il a fait sauter une vingtaine de bardeaux; puis a pénétré à l'intérieur de la couverture où il a brisé deux chevrons et cassé un soliveau. Le fluide électrique s'est fait ensuite passage par sept ou huit trous à travers la voûte, dont deux pieds carrés ont été abattus par la secousse de ce terrible élément. Il est, après cela, glissé sur le mur, qu'il a endommagé à divers endroits. Enfin il est sorti par la grande porte, dont il a brisé un panneau, et par un éventsail qu'il a mis en pièces. Une pierre du portail a été arrachée et jetée à quelque distance. Avant hier, devant se chanter une grand-messe d'action de grâces, en reconnaissance du bienfait dont la paroisse se reconnaît redevable à la divine providence, pour la conservation de son église, qui lui a coûté tant de sacrifices, et qui est si chère à la religieuse population qui la fréquente avec zèle et ferveur.

MUNICIPALITÉ.—Le village de St. Jean, comté de Chambly, vient d'être érigée (par proclamation en date du 20 courant) en une municipalité séparée.

EVÊQUE.—Mgr. Phelan est arrivé de Kingston ainsi que Mgr. Smith, coadjuteur de l'évêque de Glasgow. Mgr. Smith vient en Canada pour des objets de charité. S. G. prêchera Dimanche prochain à l'Eglise St. Patrice.

LE TEMPS.—Depuis notre dernière feuille, le temps a été des plus pluvieux. Nous espérons cependant que ces pluies n'auront pas fait de dommages aux récoltes. Hier matin, il pleuvait encore, mais dans la matinée ainsi que dans l'après-midi le temps s'éclaircit et le ciel devint serein jusqu'à 9 heures du soir, qu'il vint une ondée qui fit craindre, un moment que la pluie recommencerait pour tenir encore. Aujourd'hui il y a apparence de beau temps.

DES LEGS.—Un journal anglais rapporte qu'on M. Wolt vient de laisser en mourant, £50,000 à lord Brougham, qui ne fait que d'hériter, par une Dame Flabert, de la somme de £25,000 dont il a fait don à son frère M. W. Brougham.

ENCORE UNE CHUTE.—Le *Church* de Toronto vient de suivre l'exemple du *Banner* et du *Herald* de la même ville; il a cessé de paraître. L'atmosphère de Toronto ne paraît pas propice à la presse.

BEAUX ARTS.—Nous voyons par les journaux du H. C. que c'est M. Andrew Morris de Montréal, qui vient de gagner le prix, offert par le président de l'université de Toronto, pour la meilleure peinture historique de pinneau canadien.

INCENDIE.—Le *Belleville Intelligencer* rapporte que le moulin à la vapeur, appartenant à M. Billa Flint, M. P. vient d'être détruit par le feu. M. Flint a beaucoup perdu par cet accident, dont la cause paraît avoir été involontaire.

UNE REPONSE.—Le *Patriote* (journal du H. C.) s'étant permis au sujet de Lord Elgin les propos les plus honteux et les moins justifiables, le *Toronto Examiner* en donne un spécimen à ses lecteurs, et ajoute que la raison de cette fureur chez le *Patriote*, c'est que " Lord Elgin s'est conformé strictement à la constitution du pays, au lieu de devenir, comme plusieurs de ses prédécesseurs, un partisan " politique."

UN DÉPART.—Le président de la république de Liberia a dû quitter l'Amérique le 20 courant, pour se rendre en Angleterre et en France, et essayer de faire reconnaître par ces deux puissances la république dont il est le chef.

CHEMIN DE FER.—Nous apprenons que le chemin de fer de New-York et d'Osewego sera complété dans le mois de septembre prochain.

UN FEU.—Un grand incendie a eu lieu le 12 à Santiago, Chili; la perte est estimée à plus d'un demi million de piastres!